



## **APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTÉRÊTS DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE**

La Ville de Mont-de-Marsan, dans le cadre de l'organisation des fêtes de fin d'année 2023, souhaite autoriser l'implantation, sur son domaine public, d'attractions / animations familiales à destination des usagers et visiteurs de son centre-ville.

Conformément à l'article L 2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'utilisation du domaine public en vue d'une exploitation économique est soumise à la mise en place d'une publicité préalable.

Les animations se dérouleront principalement sur les places Saint-Roch, Général Leclerc et Charles de Gaulle.

Le périmètre de ces trois places sera interdit à la circulation et sécurisé les 16, 17, 23, 24, 26 et 28 décembre de 13H à 19H et le vendredi 22 décembre de 19H à 21H.

Les commerces seront ouverts les dimanches 03, 10, 17 et 24 décembre 2023.

### **I. CARACTÉRISTIQUE GÉNÉRALES DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊTS**

#### **a. Dates des animations de fin d'année :**

Du 08 décembre 2023 au 08 janvier 2024.

#### **b. Animations recherchées et emplacements :**

➤ **Petits manèges pour enfants :**

Emplacements : Place du Général Leclerc, Place Pancault et Place St-Roch

➤ **Stands de restauration ambulante** (churros, crêpes, marrons, boissons vin chaud etc...)

Emplacement : Place du Général Leclerc

➤ **Marché de Noël :**

Emplacement : Place Charles de Gaulle et les Halles

Du 8 au 24 décembre 2023 inclus (du 25 au 31 décembre en option)  
Obligation d'ouverture de 10H à 19H (20H30 le vendredi 22 décembre et 18H le samedi 24 décembre).

### c. Tarifs d'occupation du domaine public applicables sur la Ville de Mont de Marsan

En application de la décision de Monsieur le Maire de Mont-de-Marsan prise dans le cadre des délégations de compétences qui lui ont été attribuées par le Conseil Municipal, les tarifs d'occupation du domaine public sont les suivants :

DROITS DE PLACE FÊTES FIN D'ANNÉE	ANNÉE 2023
<b>MANÈGE - MÉTIER FORAIN – RESTAURATION RAPIDE</b>	
Forfait période par manège jusqu'à 100 m <sup>2</sup>	<b>605 €</b>
Forfait période pour chariot (barbe à papa, marrons, ballons...)	<b>203 €</b>
Forfait période pour restauration rapide	<b>764 €</b>

<b>MARCHÉ DE NOËL</b>	
Chalet – période du 08 au 24 décembre 2023	<b>535 €</b>
Chalet – période du 25 au 31 décembre 2023	<b>180€</b>
Tente pagode 5m x 5m – période du 08 au 24 décembre 2023	<b>856 €</b>

Des négociations pourront être engagées afin d'adapter ces tarifs aux conditions spécifiques d'occupation souhaitées par la Ville de Mont-de-Marsan (tarifs maxi, mise à disposition éventuelle de places gratuites pour certains publics ...).

## II. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊTS

### a. Remise des projets

#### - Contenu de l'offre :

Les candidats pourront remettre leur offre à l'adresse suivante :

Régie Municipale des Fêtes et Animations  
479 Avenue du Maréchal Foch  
40000 MONT DE MARSAN

Pour les manèges : leur proposition contiendra les informations suivantes :

- nom et coordonnées du candidat,
- descriptif du manège et public visé (enfants, famille etc...),
- manège proposé (photo + dimensions + descriptif),
- tarifs proposés pour le public (prix du tour, tarifs préférentiels pour les enfants etc...),
- horaires d'ouverture du manège au public pendant la période des festivités et animations (précisions sur la prise en compte des animations réalisées par les commerçants et la Ville : ouverture du manège le dimanche lorsque les commerces sont ouverts etc...).

Pour les stands de restauration ambulante : leur proposition contiendra les informations suivantes :

- nom et coordonnées du candidat,
- descriptif du stand et produits alimentaires proposés à la vente,
- horaires d'ouverture au public pendant la période des festivités et animations

Pour les stands au Marché de Noël : leur proposition contiendra les informations suivantes :

- nom et coordonnées du candidat,
- descriptif du stand et des produits proposés à la vente (originalité, qualité, etc.)

- **Date et heure limite de remise des offres** : le vendredi 17 novembre 2023 à 16h.

#### **b. Critères d'attribution - négociations**

Après discussion avec les candidats, la Ville de Mont-de-Marsan procédera au choix du projet le plus intéressant pour l'animation du centre-ville au vu des critères suivants :

- Manèges :
  - adéquation du manège proposé avec la thématique de Noël,
  - qualité esthétique du manège proposé et intégration dans le projet général,
  - amplitude horaire d'ouverture du manège proposée,
  - prix appliqués aux usagers du manège,
  - conditions financières d'implantation du manège (redevance proposée).
- Stand restauration ambulante :
  - amplitude horaire proposée,
  - variété des produits proposés.
- Stand au Marché de Noël :
  - variété, qualité et originalité des produits proposés à la vente.

Une autorisation (ou convention) d'occupation du domaine public sera par la suite accordée au prestataire retenu.

Le Maire,  
Charles DAYOT



Supports de publication :

- Site Internet de la Ville de Mont-de-Marsan
- Affichage Mairie – Régie des fêtes + Direction du Pôle Technique